

La CGT a signé l'accord relatif à la complémentaire santé. Les garanties souscrites sont les suivantes :

PRESTATIONS FRAIS DE SANTE	
Nature des garanties	Limite de remboursement
Hospitalisation (y compris Maternité)	
Frais de séjour	300% BR
Honoraires adhérents au CAS (avec séjour)	300% BR
Honoraires non adhérents au CAS	170% BR
Forfait journalier hospitalier	100% FR
Chambre particulière	100% FR (plafonné à 1,5% PMSS/jour)
Lit accompagnant	100% FR (plafonnée à 1% PMSS/jour)
Transport accepté Sécurité Sociale	300% BR
Frais médicaux – Soins courants	
Consultations ou Visites de généralistes et spécialistes adhérents au CAS	170% BR
Consultations ou Visites de généralistes et spécialistes non adhérents au CAS	100% BR
Actes de spécialités, petite chirurgie adhérent au CAS	170% BR
Acte de spécialités, petite chirurgie non adhérent au CAS	100% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie adhérent au CAS	170% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie adhérent non adhérent au CAS	100% BR
Auxiliaires médicaux	160% BR
Analyses, examens de laboratoire	160% BR
Pharmacie	
Remboursée par la SS	100% BR
Frais dentaires	
Soins dentaires : - Soins conservateurs (y compris prophylaxie et endodontie) - Soins chirurgicaux et actes techniques	100% FR dans la limite de 300% BR
Prothèses dentaires et Inlay-onlay remboursées	320% BR
Prothèses dentaires non remboursées (par an)	150 €
Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale	300% BR
Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale	150 €
Implant dentaire par an	300€
Frais d'optique	
Limitation : un équipement tous les deux ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution du besoin de correction (dans ce cas, acquisition d'un équipement par période d'un an)	
Verres simples Verres unifocaux sphère de -6 et +6 dioptries et cylindres inférieur ou égal à +4	300 € (dont monture limité à 150 €)
Verres complexes Verres unifocaux sphère hors zone de -6 à +6 dioptries ou cylindre >4 à +4 dioptries ou sphéro-cylindriques de -8 à +8 dioptries	550 € (dont monture limité à 150 €)
Verres très complexes Verres unifocaux sphériques hors zone de -4 à +4 dioptries ou sphéro-cylindriques hors zone de -8 à +8 dioptries	550 € (dont monture limité à 150 €)
Verre simple + verre complexe	450 € (dont monture limité à 150 €)
Verre simple + verre très complexe	550 € (dont monture limité à 150 €)
Verre complexe + verre très complexe	450 € (dont monture limité à 150 €)
Lentilles acceptées par la SS ou non (par an)	200 €
Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux et par an)	300 €
Prothèses médicales	
Orthopédie et autres prothèses médicales	165% BR
Prothèses auditives	260% BR
Autres frais	
Vaccins non remboursés	100% FR
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie (4 séances par an)	25 €/séance
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures (SCB)	100% TM
Un détartrage annuel complet sus- et sous-gingival en 2 séances maximum (SC12)	100% TM
Bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit (AM024) (enfant de moins de quatorze ans)	100% TM
Dépistage de l'hépatite B (codes NABM 4713, 4714, 0323, 0351)	100% TM
Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de + de 50 ans pour 1 des actes prévu	100% TM
Acte d'ostéodensitométrie remboursable par l'assurance maladie obligatoire limitée aux femmes de plus de 50 ans, 1 fois tous les 6 ans	100% TM